



## DECLARATION FSU Loiret

**Comité Technique Spécial Départemental du 25 mai 2012**

Monsieur le Directeur Académique,

Alors que les effectifs des collèges augmentent sensiblement à la rentrée prochaine (+ 361 élèves), le Loiret voit sa dotation en moyens de surveillance maintenue au même niveau que l'an passé, soit 312 ETP. Outre la volonté de casser le service public de l'éducation en appliquant une fois de plus une politique éducative budgétaire restrictive et inique, le maintien des moyens de surveillance s'explique par la prise en compte d'un nouveau critère de répartition qui nie complètement la réalité et la diversité du terrain : la surface des établissements. Ainsi, un critère qui aurait pu être pertinent se trouve dévoyé pour masquer une dotation insuffisante.

Cette année encore, nous nous inquiétons de l'encadrement et de la surveillance des élèves dans les établissements scolaires pour l'année scolaire 2012/2013, notamment dans ceux qui concentrent des difficultés scolaires, géographiques, sociales et économiques. Par exemple, le collège André Chêne, malgré sa classe d'accueil surchargée, perd ½ poste d'AED. Faut-il, en effet, rappeler à Monsieur le Directeur d'Académie, la sensible augmentation des conseils de discipline constatée dans les documents remis par les services de l'Inspection Académique lors du CDEN du 07 décembre 2011 : ce sont 253 conseils de discipline qui se sont tenus en 2008, mais ce sont 276 qui se sont déroulés en 2011 ? Comment ne pas mettre en relation l'augmentation du nombre de conseils de discipline avec la suppression du nombre d'adultes composant l'équipe éducative d'un établissement ? En outre, on constate que la dégradation la plus importante concerne la violence envers les adultes : 58 conseils en 2008 contre 103 en 2011.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que, comme les années précédentes, les services de l'Inspection Académique anticipent sur les dégradations des conditions de travail des surveillants puisque la réserve pour suppléance est elle aussi maintenue avec 6 ETP. Les services prévoient qu'il y aura donc l'an prochain des absences. Déjà, les établissements connaissent des difficultés de remplacement des AED pour les courtes absences, notamment dans les petites et moyennes structures. Auparavant, les collèges disposaient d'heures supplémentaires à donner aux MI-SE quand l'un d'eux était absent... Aujourd'hui, alors que les absences d'AED ne sont suppléées qu'à 80%, les conseillers principaux d'éducation occupent une partie de leur temps à gérer des plannings, faire des décomptes d'heures à rendre, à devoir... au détriment du suivi individuel des élèves et de leur sécurité, qui sont leurs missions premières.

La FSU refuse, cette année encore, d'être complice de cette gestion catastrophique. C'est la raison pour laquelle elle informera les collègues et les parents d'élèves de cette dégradation des moyens de surveillance, qui s'ajoute à celle des conditions d'enseignement. A ce propos, la FSU, avec ses partenaires, recensera les besoins de toutes les écoles et de tous les établissements du Loiret pour la rentrée de septembre et vous remettra ceux-ci lors de l'audience que vous avez bien voulu nous accorder le mercredi 6 juin. A cette occasion, la FSU appelle les personnels à se rassembler devant l'Inspection Académique et les exhortera à poursuivre la mobilisation pour dénoncer la casse savamment orchestrée du service public d'éducation.

Pour en finir avec l'actualité, la FSU se réjouit de l'abrogation programmée du décret sur l'évaluation des enseignants ainsi que de la fin de la remontée des évaluations nationales comme nous le demandions, a minima. A ce titre, la FSU réitère son opposition à ces évaluations, leur utilisation et la prime qui lui est attenante et demande l'abandon total de ce dispositif. De plus, la FSU vous demande de veiller à ce que ces évaluations « restent bien au sein de l'école » comme le ministre l'a demandé aux recteurs.

A propos des primes, nous rappelons notre opposition à ce système au mérite comme l'est la part variable de l'indemnité ECLAIR. Nous demandons l'abandon de ce dispositif et, dans l'attente, que cette part modulable soit équitablement distribuée entre tous les personnels de l'établissement. Par ailleurs, concernant Affelnet, autre sujet que vous avez bien voulu nous accorder à l'ordre du jour, la FSU demande que les autorités n'utilisent pas les directeurs pour combler un vide juridique et, en cela, que vous ne sanctionniez pas celles et ceux que ne pourraient pas remplir cette application.

Enfin, nous attirons votre attention sur les 25 mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance toujours hébergés dans des hôtels et non scolarisés. Comment pouvez-vous accepter, M. Le Directeur d'Académie, que des mineurs ne soient pas pris en charge par l'Education Nationale et comment comptez-vous y remédier dans les plus brefs délais ?